

DIRECTION GENERALE ADJOINTE CLIENTS
Direction Attractivité Commerciale et Marketing
Frédéric FOURET / CB026

VENTES DE LOGEMENTS

EN APPLICATION DE LA LOI N° 86-1290 DU 23 DECEMBRE 1986

Le Bureau du Conseil d'Administration est informé de la vente d'un logement en application de la loi n° 86-1290 du 23 Décembre 1986 modifiée par la loi ELAN du 25 juin 2018. et des dispositions du décret n° 2019-1183 du 15 novembre 2019.

Vu la délibération 2021-16 du Conseil d'Administration du 28 juillet 2021 donnant compétence au Bureau du Conseil d'Administration conformément à l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- d'autoriser la vente par l'Office dudit logement,
- de faire rédiger l'acte de vente en la forme notariée,
- de donner tous pouvoirs au Directeur Général pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Cette vente fait partie du plan de mise en vente annexé à la CUS 2019/2025 signée le 31/12/2019.

Acquéreur :

[REDACTED] domicilié à FACHES THUMESNIL, [REDACTED]

Est acquéreur du logement sis à VILLENEUVE D'ASCQ, [REDACTED]
[REDACTED]

Prix de vente : 134 000€

Prix Marché : 134 000 €

Appartement vacant type 4 de 80m2
Le lot 114 de la copropriété
Locataire Bailleur privé
Revenus inférieurs au PLI
Prix Commercial : 134 000€

ADOpte

Pour extrait conforme
le Directeur Général
Eric.COJON